



DELIBERATION N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Débat sur les orientations budgétaires 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2312-1,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 26 février 1992,

Vu le rapport joint,

DELIBERE :

Article unique : Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2017

Reçu(e) en Préfecture le ..... 03 MARS 2017  
Affiché(e) le ..... 03 MARS 2017  
Certifié(e) exécutoire le ..... 03 MARS 2017



Pour le Maire  
L'Adjoint



Fait et délibéré en séance  
du 02 mars 2017  
Le Maire,

Jean-Christophe LAGARDE

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 2 mars deux mille dix-sept, le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 février deux mille dix-sept, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Christophe LAGARDE, Maire.

**PRÉSENTS :**

M. Jean-Christophe LAGARDE, Maire

Nombre de membres composant le Conseil.	49	M. Anthony MANGIN, M. Farid AMARI, Mme .Bernadette VANDENABELLE, M. Jean-Luc MILLARD, M. Romain DACHIVILLE, Mme Aude LAGARDE, Mme. Georges-Marie YERRO, M. François ZANGRILLI, M. Yacine MAHMOUDI, Mme .Elisa CARCILLO, M. Domenico BARTUCCIO, Mme Arhella ELSODY, Mme Muriel LAGNEAU, Mme. Martine MOREAU, Mme .Marlène DI MANNO, M. Jacques SCHALLER Adjoints au Maire
Nombre de membres en exercice.....	49	M. Max CAMUS, Mme. Paule BEAUJOUR, Mme .Sylviane MICAULT, M .Alain ANANDANE, M. Raoul ROSA, Mme. Jacqueline BOUTHORS, M. Jean-Louis ROGER, M. Jean-Jacques BENITAH, Mme. Merzouba COCOZZA, Mme. Sonia ZERIZER, M. Mohamed KHEMLICHE, Mme Luisa PILMANN, M. Xavier BOURGEOIS, Mme. Nadège DEGBOE, Mme Marina NIKODIJEVIC, M. Hamid CHABANI, Mme Clémentine MAKANGILA, M. Tom ZEMITI, Mme. Nathalie VASSEUR, M. Olivier VALENTIN, M. Hacène CHIBANE Conseillers Municipaux
Présents à la séance..	38	
Représentés.....	11	

**REPRESENTES :**

M. MICHEL LASTAPIS	par	M. ANTHONY MANGIN
MME .MARTINE BOUVELOT	par	MME .AUDE LAGARDE
MME FERNANDE GODIER	par	MME. GEORGES-MARIE YERRO
M. MICHEL SEBAG	par	M. FARID AMARI
MME .JACQUELINE TORDJMAN	par	M. FRANÇOIS ZANGRILLI
MME. KATHRYN SOLER	par	M. YACINE MAHMOUDI
M. GLORIA DA SILVA	par	M. DOMENICO BARTUCCIO
M. JEAN-FRANÇOIS MERLY	par	M. JEAN-LUC MILLARD
M. STEPHANE SALINI	par	M. JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE
M. GREGORY CHAVAROC	par	M. MAX CAMUS
MME NATHALIE LAROCHE	par	M. HACENE CHIBANE

**Secrétaire de séance :** M. Tom ZEMITI



Pour le Maire  
L'Adjoint

## RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 appelée également la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n'a malheureusement pas apporté sa contribution à la simplification administrative de la France en ajoutant une 5<sup>ème</sup> couche au millefeuille territorial de la France...

La Loi NOTRe a également modifié, l'article L2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires.

Le texte prévoit notamment que le débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un vote qui acte que ce débat a bien eu lieu. Doivent figurer également les engagements pluriannuels pris par la Collectivité, autrement dit les autorisations de programme qui, autrefois, étaient votées en même temps que le budget, les informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

En outre, ces nouvelles dispositions s'ajoutent aux obligations du passé, une nouvelle façon de montrer l'effort de simplification socialiste...

Nous débiterons donc ce débat par l'étude du rapport sur le développement durable 2016.

### I) BILAN DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce rapport est établi dans le cadre de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 et le décret du 17 juin 2011 qui prescrivent l'élaboration d'un rapport effectuant un état des lieux en matière de développement durable préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Il se composera du bilan des actions entreprises par la Ville durant cette année 2016 et des pistes d'améliorations pour 2017.

Ce bilan sera présenté sous l'angle des finalités du développement durable.

### A – LES INTERVENTIONS SUR LE TERRITOIRE POUR LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Il est opportun de rappeler que 50 % des émissions de gaz à effet de serre en France sont dues aux transports et aux bâtiments.

Aussi, un travail important de fond est engagé par le personnel du service Développement Durable afin de sensibiliser tous les publics à la sobriété énergétique ainsi qu'à une attitude éco-responsable, notamment en matière de réductions des déchets.

#### a) l'éclairage public

Ce chantier de rénovation se poursuit. Il consiste au remplacement des lampes sodium ou ballon Fluorescent par des systèmes à LED.

Des systèmes de variation de puissance d'éclairage sont installés au fur et à mesure, au niveau des différentes rues de la Ville de Drancy afin d'éclairer en fonction du juste besoin selon la rue concernée et en fonction des horaires.

Reçu par le représentant  
de l'État le

03 MARS 2017



Pour le Maire  
L'Adjoint

En 2016, près de 1200 lanternes ont été remplacés par des appareils plus économes sur la Ville de Drancy. Ces lanternes sont en grande parties équipées d'un système de variation de puissance, qui permet ainsi d'éclairer au plus juste du besoin.

D'autre part, un système de télégestion a aussi été installé sur le quartier de l'Avenir parisien, permettant ainsi de détecter précocement des anomalies au plus tôt et de régler à distance les programmes d'éclairage. Aujourd'hui près de 400 lanternes sont concernés par ce dispositif et la Ville a prévu d'en équiper la totalité de son territoire.

L'objectif est de réduire de plus de 30 % les consommations en électricité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 1 340 tonnes de CO2 sur 15 ans pour l'éclairage de la Ville de Drancy.

A noter également que les illuminations des Fêtes de fin d'année sont dorénavant réalisées avec un éclairage en LED moins énergivore.

#### **b) la consommation des bâtiments**

Les consommations d'énergies et d'eau des différents bâtiments, sont suivies tous les mois par le service Energie afin de détecter les anomalies de fonctionnement et les surconsommations qui en découlent.

Un système informatique de suivi des consommations en temps réel a été installé sur différents bâtiments afin d'apporter une aide au gestionnaire des fluides et d'améliorer la réactivité de la prise en charge des anomalies.

Grâce à ce système, près de 45 fuites d'eau en 2016 ont été détectées, soit l'équivalent de 2 600 m3, soit encore une économie financière estimée à plus de 26 000 euros qui, même enterrées, ont été détectées rapidement et résolues dans des délais très courts.

A cela s'ajoute une sensibilisation deux fois par an des gardiens et des occupants des différents sites afin de les informer sur les consommations de leur bâtiment, sur les gestes économes et sur les améliorations possibles.

Ainsi, une opération d'information et de sensibilisation de plus de 60 agents (gardiens d'écoles, de gymnases, de stades, etc. ...) sur les périodes de mai à juin et d'octobre à novembre 2016 a été lancée. Elle sera rééditée tous les ans et inclut un volet sur le tri des déchets dans chaque bâtiment.

De plus, la Ville a récompensé en 2016, 3 écoles exemplaires dans le domaine du développement durable. Une somme de 1700 euros a ainsi été versée à chacune de ces écoles, somme qui sera utilisée pour l'organisation de sorties et activités diverses pour les enfants. A travers cette action, la Ville souhaite associer à cette action les différentes écoles sur son territoire.

Enfin, la Ville continue de mener différents audits thermiques et énergétiques sur les bâtiments de la Ville afin de déterminer, chaque année, les travaux et actions nécessaires pour l'année suivante, selon leur niveau de priorité, afin d'améliorer le confort et/ou de réduire les consommations d'énergie.

### **Certains travaux ont été réalisés en ce sens en 2016 :**

- Remplacement de plusieurs luminaires du centre administratif, de l'hôtel de Ville, et de l'espace culturel (pour son hall d'accueil) par des systèmes à LED, et avec des systèmes de détections de présence (Consommation liée à l'éclairage réduite de plus 20 %) ;
- Remplacement de tout l'éclairage du gymnase RACINE par des systèmes à LED (puissance consommée divisé par 2 et intervalle de durée de maintenance augmentée) ;
- Remplacement de tous les projecteurs du stade Nautique par des systèmes à LED (puissance consommée divisé par 2,5 et intervalle de durée de maintenance augmentée) ;
- Remplacement des radiateurs électriques des logements avenue Gambetta, par des radiateurs à inertie, plus économes (près de 30% d'économies sur le chauffage) ;
- Mise en place d'une installation performante et innovante associant des panneaux solaires thermiques et 2 pompes à chaleurs Gaz, pour le stade Nautique ;
- Installation de systèmes hydro-économes sur 10 sites (écoles et gymnases) et qui ont permis de réaliser de 10% à 70% d'économies en eau depuis leur installation.
- Augmentation du nombre de sites raccordés au système de suivi des consommations en temps réel et notamment les logements afin de permettre au service Habitat de facturer au plus juste du consommé.
- Remplacement de vitrage par du double vitrage hautes efficacité sur de nombreux sites

Enfin, un travail de recherche de mutualisation des travaux avec les différents concessionnaires est en cours et continuera afin de réduire les coûts des travaux et la gêne occasionnée vis-à-vis des habitants.

Enfin, tous nouveaux projets d'une étude sont soumis à une analyse particulière du service Energie afin de favoriser les systèmes consommateurs les plus performants.

### **c) Les efforts de la commune de Drancy en termes de mobilité**

Par délibération en date du 31 mars 2016, la Ville a renouvelé la subvention d'un montant de 1500 € attribuées aux Drancéens pour l'achat ou la location longue durée (avec achat en fin de contrat) d'une voiture électrique. La subvention est versée, en une fois si c'est un achat direct, en 2 fois si LLD avec l'achat en fin de contrat.

Dans le domaine de la mobilité il est à souligner différents points :

- la Ville s'est vu décernée le titre de « Ville électro-mobile exemplaire pour les collectivités de 50 000 à 100 000 habitants » ;
- la Ville est l'une des 17 villes fondatrices du syndicat « AUTOLIB' » en 2011. Un maillage conséquent a été mis en place (treize stations) et la Collectivité est, de fait, l'une des premières en Ile-de-France de par la densité du service rendu à la population. 13 000 Drancéens ont utilisé une AUTOLIB' en 2016 et 320 ont pris un abonnement ;

- un Plan de Déplacement Administration est en cours d'élaboration pour les salariés et les agents de l'OPHLM de Drancy.

#### d) La gestion des déchets

La Collectivité s'implique dans l'amélioration de la gestion des déchets en instaurant un suivi et un contrôle des tonnages et de la facturation des prestations. Cette compétence est exercée par Paris Terres d'Envol depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les exutoires des déchets collectés sur le territoire sont :

	<b>Ordures Ménagères</b>	<b>Multi matériaux</b>	<b>Verre</b>	<b>Objets encombrants</b>	<b>Déchets végétaux</b>
Drancy	Plate-forme de transfert à Romainville puis, incinération	Centre de tri à Sevran	Plate-forme de regroupement à Pierrefitte	Centre de tri et valorisation PAPREC à La Courneuve	Plate-forme de compostage à Claye- Souilly

Le déploiement des colonnes enterrées trois flux (Ordures Ménagères, Emballages, Verre) sur les zones d'habitat collectif s'est accéléré en 2016 avec la mise en place du Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC) d'Eco-Emballages pour lequel la Collectivité a été retenue, (sur ce volet la subvention initialement allouée à Paris Terres d'Envol, héritier de la CAAB, s'élevait à 1 820 044 €).

Pour rappel ce plan (PAC) comporte 3 actions :

- L'implantation de bornes à verre et le remplacement des colonnes aériennes vétustes. Ce remplacement n'intervenant que pour les emplacements ne permettant pas l'enfouissement (25 aériennes seront remplacées).
- l'implantation de colonnes aériennes de carton, spécifiquement sur les zones commerçantes (subvention allouée de 51 945 €, pour 30 équipements). Cette action ne concerne pas Drancy.
- l'implantation de colonnes enterrées d'Emballages recyclables pour l'habitat collectif (subvention allouée de 732 258 € pour 60 équipements). S'ajoutent bien sûr autant de colonnes OM. Cette disposition permet d'instaurer le tri dans l'habitat collectif dense avec des résultats satisfaisant. A ce jour le nombre total de bornes sur la Commune est de 318 (99 pour les emballages, 108 pour les ordures ménagères, 111 pour le verre). Toutes les résidences de l'OPH Drancy en sont quasiment équipées (PVC, Tours Allende et Neruda, quartier Cachin/Auffret, Quartier P Séward, Casanova, Chevalier de la Barre, Danton, Gagarine, Lurçat...), ainsi que celles d'ICF La Sablière (Cité du Nord, Diderot, La Butte).

Concernant le verre, si le captage du verre a été en nette progression sur 2015 (+100 tonnes), il stagne en 2016 sur le territoire de l'ancienne CAAB, mais progresse, très légèrement, à Drancy. Sur 2017, un travail particulier de communication va être fait concernant le verre (boitage des zones pavillonnaires avec le plan de quartier indiquant les bornes à verre, article dans le DI...)

Concernant la collecte des emballages, la Ville a, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, intégrées le cercle des communes bénéficiant des consignes élargies. Cela signifie que de nombreux emballages, comme les barquettes de polypropylène, le polystyrène d'emballage ou de calage, les barquettes plastiques, les

pots de yaourt, les films plastiques par exemple, les sacs plastiques,... peuvent dorénavant être jeté dans les bacs bleus.

D'après les estimations du SYCTOM cela engendre un surpoids de collecte de l'ordre de 2 à 3%. Tous ces emballages étant très légers.

Le résultat de la commune sur les emballages est très satisfaisant et en progression depuis plusieurs années. Sur le territoire du SYCTOM, aucune commune n'a progressé autant. Cependant il reste encore beaucoup à faire.

La sensibilisation en direction de la population est constante. Les animateurs du tri sensibilisent tous les publics sur l'utilité du tri.

L'équipe des jeunes volontaires du Service Civique à quant à elle concentré son travail de sensibilisation auprès des groupes scolaires.

La mise en service de nouveaux équipements (bornes enterrées) est systématiquement accompagnée par des actions de sensibilisation.

Il est également assuré une permanence un jour par mois sur le marché. Lors de ces permanences les agents sensibilisent la population (flyers d'information, sacs de tri) et récupèrent des petits DEEE (Déchet d'Équipement Électriques et Electroniques).

Les animateurs interviennent auprès des différents bailleurs sociaux et privés.

Des réunions régulières sont faites avec le collecteur afin de sensibiliser les ripeurs, contrôler les camions. Des suivies de collecte sont programmés chaque semaine aussi bien sur le sélectif que sur les OM.

Afin de compléter le dispositif du service dans sa mission, il existe aussi un aspect répressif. A cette fin, un agent est assermenté. Lorsque la recherche du contrevenant en matière de dépôt illicite est concluante et que le fautif ne répare pas les dégâts (rentrer son dépôt), un titre de recette est émis pour l'enlèvement.

En 2016, 178 interventions sur des contrevenants identifiés et 9 900€ de titres de recettes émis, en conformité avec la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2013 fixant un tarif pour l'enlèvement des déchets abandonnés.

La collecte des objets encombrants a, comme depuis plusieurs années maintenant, fait l'objet d'un travail d'optimisation. Ce travail a permis de réaliser 13 500€ d'économies.

Néanmoins, la gestion des encombrants avec ce mode de fonctionnement (par appel téléphonique) a atteint ses limites. Afin de rendre un meilleur service aux Drancéens, le nouveau marché de collecte sera organisé avec un passage mensuel fixe pour les particuliers. Pour les gros collectifs, les 2 passages mensuels seront maintenus.

Concernant la déchetterie intercommunale, 2482 rendez-vous ont été donnés, soit une progression de près de 6% par rapport à 2015. Rappelons que la déchetterie est ouverte aux habitants de l'ex-CAAB les vendredis après-midi, d'avril à septembre et les samedis matin toute l'année.

Les demandes et le suivi des bennes sont gérés de manière journalière par le service du Développement durable. 354 rotations de bennes effectuées sur l'année pour un total 1 300 tonnes.

Pour répondre aux obligations de la valorisation et du traitement organique des bio-déchets, la commune a depuis la rentrée scolaire de septembre 2015 mis en place une collecte spécifique dans tous les établissements scolaires.

Ce système de collecte a permis de sortir du circuit classique des OM, 200 tonnes de déchets organiques qui ont été dirigées sur une usine de méthanisation.

Depuis cette année un nouveau service a été mis en place concernant la collecte des DEEE avec eco-systèmes. Cela consiste chaque mois à organiser une collecte solidaire de quartier. Elles ont lieu en alternance rue Sadi Carnot (angle rue Haute Borne) et sur l'avenue Henri Barbusse (angle de rue Raymond Bertout). Cette collecte a un très grands succès auprès des Drancéens puisque nous détenons le record de poids collecté et du nombre d'apporteurs en Ile de France.

Les chiffres : 35,1 tonnes collectées pour 1191 visites en 10 collectes, soit un ratio kg/pers de 29,47. A titre de comparaison, la même opération sur Plaine Commune ne collecte que 13 tonnes.

Quelques chiffres clés (à noter que les chiffres OM et emballages sont ceux de l'ex CAAB rapportés au prorata de la population Drancéennes. Les chiffres OE sont ceux de l'ex CAAB) :

	2015	Kg/hab	2016	Kg/hab	Comparaison 2016/2017 (kg/hab)
Population	67 966		69 040		+1.58 %
Ordures ménagères	22877	336.59	23170	335.60	-0.29 %
Emballages recyclables	1932	28.42	2074	30.04	+5.70 %
Verre	536	7.89	539	7.81	-1 %
OE(objets encombrants)	2494	26.51	2628	27.63	+4.22 %
Déchets végétaux	1738	25.57	1507	21.83	-14.63 %
Déchèterie	1256	18.48	1301	18.84	+1.95 %
textile	130	1.91	138	2	+4.71 %

Ces chiffres confirment la tendance positive des dernières années à savoir une augmentation du tonnage des emballages (+19,66% depuis 2013), du verre (+23,49%) et une stagnation des OM, malgré l'augmentation de la population.

#### e) Les énergies renouvelables

La Collectivité continue l'exploitation des différentes installations existantes :

- 3 installations solaires photovoltaïques avec plus de 1 100 m<sup>2</sup> installées sur Drancy ;
- 1 installation solaire thermique pour la production d'eau chaude pour les logements de la Médiathèque George BRASSENS.
- 1 installation solaire thermique pour la production d'eau chaude pour le stade nautique.
- 1 chaufferie 100% au bois pour le chauffage et la production d'Eau Chaude Sanitaire du Centre Technique Municipal

Une installation de biomasse a été inaugurée en 2016 pour la fourniture de chaleur sur le quartier de l'Avenir Parisien. La chaufferie biomasse d'une puissance de 900 kW alimentera **568 logements**

**sociaux** de l'Office Public de l'Habitat de Drancy ainsi que plusieurs bâtiments communaux et un collège. Elle couvrira ainsi 65% des besoins du quartier.

D'autre part, en vue de développer le recours aux énergies renouvelables, différentes réflexions et études de faisabilité ont été lancées, telle que l'étude de potentiel en Energies renouvelables pour le Quartier Gaston Roulaud.

Enfin, Une étude importante de faisabilité pour le recours à la géothermie profonde, pour les Villes de Drancy et de Bobigny est en cours et pourrait permettre de raccorder plus de 5000 équivalents logements.

## **B – LES INTERVENTIONS POUR PRESERVER LES RESSOURCES ET LA BIODIVERSITE**

Un rucher d'une vingtaine de ruches est implanté sur un terrain de la Ville.

Cette année a eu lieu la seconde collecte d'environ 100 kilos.

Un partenariat a été établi avec un apiculteur pour l'exploitation de celui-ci et des actions éducatives et de sensibilisation sur la biodiversité et la préservation de l'environnement. Une partie de la collecte du miel sera reversée à la Collectivité.

La Collectivité met en place « des hôtels pour insectes utiles » dans les parcs et squares à l'initiative des services des Espaces Verts et aussi la pose de récupérateurs d'eau dans les écoles pour les jardins pédagogiques.

L'utilisation des pesticides et de produits phytosanitaires est proscrite dans les espaces verts depuis déjà plusieurs années. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par décret, les produits phytosanitaires seront retirés de la vente. La Ville a anticipé cette réglementation et n'utilise plus ce type de produits depuis 2016.

Le Salon du Développement Durable qui a eu lieu le 21 mai 2016 est dorénavant bien implanté au parc de LADOUETTE. Cette année le thème était les produits laitiers. Ce salon rencontre maintenant un franc succès et est attendu par les Drancéens. La diversité des participants qui va de la nourriture bio au fabricant de fenêtres, en passant par nos agents notamment des espaces verts, attire de plus en plus de monde. Le salon 2017 aura lieu le 13 mai avec un thème qui devrait rappeler des souvenirs aux anciens et ravir les plus jeunes.

## **C – LES INTERVENTIONS POUR FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES HABITANTS**

La Ville est titrée « Territoire de Commerce Equitable » depuis 2009 (en 2016 son titre a été renouvelé). Pour rappel, en 2014 elle avait obtenu une distinction européenne est reçu le titre « Ville Européenne du Commerce Equitable ».

Le journal municipal fait régulièrement la promotion des actions en matière de développement durable. En 2016 l'accent a été mis sur l'extension des consignes de tri et la chasse aux dépôts sauvages. Un plan de communication 2017 a été réalisé avec le service communication. Ces actions seront renouvelées, et d'autres (verre, bornes Le Relais pour le textile...) créées.

Des actions spécifiques sont faites dans les écoles, dans le domaine de la sécurité routière, des dangers sur internet, de l'hygiène alimentaire et bucco-dentaire, du gaspillage alimentaire et de la collecte sélective des déchets.

Dans le domaine social, la Collectivité apporte son concours à différentes associations caritatives (Restos du Cœur, Croix-Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, etc ...). Elle soutient les associations de jeunes qui organisent des « maraudes » en direction des sans-abris.

L'association « Science Ouverte » résidant au Château de LADOUCKETTE a pour vocation d'exercer son action principalement dans des territoires socialement défavorisés. Elle s'y fixe comme objectif d'ouvrir les jeunes aux sciences pour lutter contre un sentiment d'impuissance et d'enfermement souvent trop présent. De jeunes Drancéens participent à différents ateliers tout au long de l'année.

L'AMAP (Association de maintien de l'agriculture paysanne) créée en septembre 2014 a aujourd'hui 85 adhérents. Tous ses adhérents sont Drancéens ou travaillent sur la Ville. L'AMAP initialement dispensait des paniers biologiques de fruits et de légumes de saison en provenance d'un producteur « bio » d'Ile-de-France qui a le label DEMETER (certification la plus élevée en terme d'agriculture biologique) et LOCAVORE (producteur de proximité avec par conséquent un impact carbone réduit). Cette année elle a étendu son panel de produit bio en proposant à ces adhérents du pain, des œufs, du fromage, de la viande de veau, de bœuf et de la charcuterie. Tous ces produits émanent de producteurs éco-certifiés.

On y propose également le miel de Drancy.

Le C.C.A.S. remplit les obligations liées à l'aide sociale légale. De ce fait, ils participent aux différents fonds de solidarité. Les aides allouées en 2016 par ces fonds sont les suivantes :

- Fonds Solidarité Logement : 165 dossiers ont été traités et 65 955 € d'aide allouée.
- Fonds Solidarité Electricité : 452 dossiers ont été traités et 60 129 € d'aide allouée.
- Fonds Solidarité Eau Veolia : 119 dossiers ont été traités et 25 275 € d'aide allouée.

Le CCAS intervient également grâce à ses dispositifs d'aides facultatives financées exclusivement par la commune.

- Bons alimentaires : 1321 bons alimentaires ont été donnés pour une aide de 31 442 €. Par ailleurs, 395 fiches ont été établies afin de permettre à des familles de bénéficier de l'épicerie social de la croix rouge. Coût pour le CCAS : 6 715 €.
- Commission permanente : cette commission constituée de membres du conseil d'administration du CCAS étudie les dossiers de demande d'aide de Drancéens. Des aides loyers ont ainsi été attribuées pour une somme de 27 747 €, ainsi que des aides financières pour 10 974 €.

En 2016, le CCAS a accueilli 16 634 personnes et apporté son aide à 1 853 familles.

Ces aides facultatives se montent à 76 878 €. Les aides apportées par les fonds solidarité se montent à 151 359 €.

La lutte contre les logements insalubres sur le territoire est une préoccupation, nos services « Hygiène » et « Urbanisme » travaillent à leur identification et résorption. Pour l'année en cours, on comptabilise 201 nouveaux signalements relatifs à l'hygiène de l'habitat. La plupart ont donné lieu à des recommandations, des rappels à l'ordre ou déclarés sans suite, néanmoins 31 ont donné lieu à un arrêté (insalubrité, péril...). Certaines dépenses ont dû être engagées par la commune pour lutter contre l'habitat indigne, 64 650 € de frais de relogement et 52 535 € de travaux de substitution (péril, insalubrité).

Le « Point d'Accès aux Droits » est une structure destinée à accueillir les victimes, notamment celles en proie à des violences conjugales. Elle est située à proximité du commissariat de police.

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il existe un poste de Police Municipale avec des agents 24h/24h. La Ville assure, désormais, aux abonnés la télésurveillance de leur habitation individuelle.

Il existe d'autres structures agissant auprès de différents publics comme « La Plateforme Réussite » qui reçoit des stagiaires afin qu'ils bénéficient de formations (informatique, mathématiques, français/langues étrangères destinés aux primo-arrivants).

#### **D – LES INTERVENTIONS POUR RENFORCER LES SOLIDARITES ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS**

Les services communaux ont parfois recours à des allocataires du RSA pour des vacances de très courte durée afin de pallier une suractivité. (Ex : service Logistique et Fêtes).

Un Salon de l'Orientation et de l'Emploi est également organisé tous les ans dans le but de permettre à de nombreux jeunes de choisir une orientation débouchant sur un emploi.

Le Plan Local d'Urbanisme est dans sa phase de révision. Il a différents objectifs comme la maîtrise de la constructibilité, à présent de compétence territoriale, de la zone pavillonnaire, la création de square ou favoriser le développement de l'utilisation de véhicules électriques et des modes de déplacement doux.

#### **E - PROJETS**

Bon nombre de projets sont pluriannuels et donc, la Ville va continuer ses actions menées sur les contrôles des consommations des fluides, l'optimisation des éclairages, des travaux d'économies d'énergie.

- Le Plan de Déplacement de l'Administration devrait être finalisé en 2017 ;
- Continuité des actions menées sur les différents bâtiments (anciens ou nouveaux) afin de trouver la source d'énergie impactant le moins l'environnement (pompe à chaleur, chaufferie bois, géothermie...);
- Poursuite de la mise en place de récupérateurs d'eau dans les écoles pour les jardins pédagogiques et espaces verts ;
- Plan de communication sur le tri, les dépôts sauvages ;
- Jardins partagés et compostage domestique en habitat collectif ;
- Participation à l'élaboration du PLU avec des objectifs liés au développement durable ;
- Implantation de ruches sur différents sites communaux (centre administratif par exemple) ;
- La déchetterie actuelle étant trop petite, un projet de déchetterie adapté à notre collectivité est à l'étude. Ce dossier sera porté par Paris Terre d'Envol qui a la compétence déchets.

## **II) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **I. ELEMENTS DE CONTEXTE**

En pleine campagne des élections à la Présidence de la République, fournir au Conseil Municipal des éléments du contexte politique économique et social national serait irrespectueux pour les Conseillers Municipaux dont l'implication dans la vie politique de notre pays est largement supérieure à la moyenne, et qui sont largement informés de ces sujets.

Par contre, il n'est peut-être pas inutile de revenir sur les modifications législatives récentes relatives à l'organisation du territoire francilien.

Le 14 octobre 2015, après un débat parlementaire acharné et malgré l'opposition de tous les groupes parlementaires, à l'exception du groupe socialiste, la loi NOTRe était adoptée.

Ce texte marquait une rupture totale dans la construction de l'intercommunalité de notre pays depuis 40 ans.

En effet, depuis le rapport Guichard de 1976, les premières lois de décentralisation du gouvernement Barre, les grandes lois de 1982 à 1999, chaque étape de la décentralisation était marquée par les incitations financières de l'Etat qui accompagnait tous les mouvements de mutualisation volontaire des services et des compétences.

La Loi NOTRe prescrit la disparition en Ile de France de toutes les intercommunalités volontaires qui s'y étaient constituées au cours des décennies et impose le regroupement de 130 communes dans 11 établissements publics territoriaux.

Avec Paris, ces 130 communes constituent la Métropole du Grand Paris qui est un niveau supplémentaire d'administration à ajouter au célèbre « mille feuilles territorial » français.

Ainsi que le prévoyait la Loi, la Communauté d'Agglomération Terres de France a assuré l'administration de l'Etablissement Public Territorial. Cependant, cette intercommunalité avait bien davantage vocation à gérer des projets que des services contrairement à notre communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget. Les personnels des médiathèques, de la petite enfance, du stade nautique, du conservatoire, entre autres ont donc été mis à disposition de Paris Terres d'Envol pour assurer la continuité du service public.

La Loi NOTRe prévoyait que si une majorité de communes en était d'accord, tout ou partie des compétences transférées par une Communauté d'Agglomération pouvait être étendue à toutes les Villes de l'EPT. Ce n'est pas ainsi que se construit une intercommunalité et sans surprise, il ne s'est pas dégagé de majorité nette et franche pour étendre d'anciennes compétences de la CAAB à l'ensemble de l'EPT.

Dans ces conditions et afin de retrouver le plus rapidement possible un fonctionnement normal de l'intercommunalité, il a été décidé de rapatrier au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la plupart des compétences optionnelles de l'ex CAAB.

Ce retour de compétences générera de nombreux mouvements financiers à peu près neutres puisqu'il s'accompagne du retour du financement de ces compétences par la variation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

## **II. LES PRIORITES DU BUDGET**

L'éducation est clairement la priorité n°1 du budget 2017.

Notre Ville approche, à présent, la barre des 70 000 habitants et présente une progression continue et significative alors même qu'elle est déjà urbanisée à 98 %. On le voit bien dans l'évolution de la carte scolaire, les besoins de classes nouvelles touchent principalement les secteurs pavillonnaires de la Ville bien davantage que ceux où on trouve des constructions d'immeubles en accession à la propriété.

En fait, depuis plusieurs années déjà, la population évolue. Les personnes âgées quittent la Ville pour se rapprocher de leurs enfants ou de leurs racines provinciales et cèdent leur pavillon à des familles qui ont des enfants en âge d'être scolarisés. D'où une pression scolaire très forte qui nous contraint à mettre en chantier un groupe scolaire tous les deux ans, auquel s'ajoutent des extensions d'école lorsque la disponibilité foncière le permet.

En 2017, outre le lancement des travaux du groupe Jules Ferry (21 classes) qui mobilisera 8 millions d'euros, s'ajouteront les extensions du groupe Timbaud-Dewerpe (4 classes) et de la maternelle Jean Macé (6 classes), pour ne parler que des plus importantes. L'acquisition pour 650 000 euros d'un terrain de la résidence des Erables permettra également de doubler la capacité de la maternelle France Bloch pour laquelle d'ores et déjà, 200 000 € d'études sont prévues. Des études de maîtrise d'ouvrage seront également lancées en 2017 et 2018 en ce qui concerne l'école Quatremaire. Bien évidemment, l'entretien des autres écoles continuera de mobiliser des crédits substantiels : 2 575 000 euros. Au total, l'investissement dans le secteur scolaire s'élèvera en 2017 à 13 100 000 euros.

L'effort de la Ville ne s'arrêtera pas là. Après avoir lancé une vaste concertation auprès des personnels œuvrant dans le secteur scolaire ou périscolaire, cantines notamment, un sensible effort de recrutement a été réalisé pour pallier les absences, momentanées mais parfois multiples, de personnel malade. Une dizaine de postes supplémentaires ont ainsi été pourvus au dernier trimestre 2016 et au premier trimestre 2017 limitant ainsi les conséquences de l'épidémie de grippe sur les effectifs de l'encadrement scolaire.

Seconde priorité affichée dans le budget 2017 : la sécurité.

Drancy a été une des Villes pionnières de la vidéosurveillance en Seine-Saint-Denis. Décriée par de nombreux opposants, cette technologie a fait ses preuves même si elle ne constitue pas à elle seule la panacée universelle, elle est un outil qu'il serait irresponsable de négliger.

Les évolutions technologiques permettent à présent de disposer de matériels beaucoup plus performants permettant une identification plus rapide et plus sûre des contrevenants et des suspects. Il sera consacré 717 000 euros à l'acquisition des caméras haute définition qu'exigent désormais les nouvelles normes.

La construction des terrains couverts du complexe tennistique récemment inaugurés Diderot nécessite une inscription budgétaire de 2 000 000 euros pour boucler financièrement l'opération.

Des travaux lourds d'entretien impacteront également le gymnase Delaune et Cachin ainsi que la salle de boxe Auffret.

Enfin, la culture bénéficiera également de crédits pour la remise en état du conditionnement de l'air à la médiathèque et du remplacement de matériel lourd pour les manifestations en plein air.

### **III. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ANTERIEURES**

Une seule AP sera votée au BP 2017 : l'extension de l'école maternelle J.Macé pour un total de 2.600.000€.

Le montant des crédits de paiement inscrits au BP 2017 sur tous les programmes s'élève à ce jour à 18.742.000€, dont notamment 8.000.000€ pour la construction de l'école Jules Ferry, 2.871.000€ pour les opérations sur les quartiers en RU (voirie de Jules Auffret principalement), 2.500.000€ pour le programme pluriannuel de voirie, 2.109.000€ pour l'extension du groupe scolaire Timbaud-Dewerpe, 2.009.000€ pour l'aménagement des terrains de tennis Diderot et 1.200.000€ pour l'extension de Jean Macé.

Voir tableau page suivante ...

Millésime et intitulé de l'AP	Montant des AP Total cumulé (toutes les délibérations compris pour 2016)	Montant des CP Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017
2006 Tx dans les écoles pour les personnes à mobilité réduite	3 852 044.18 €	0.00 €
2006 Aménagement passerelle voie SNCF	1 794 000.00 €	0.00 €
2007 ANRU – Conduites d'opérations	5 000 000.00 €	225 000.00 €
2007 ANRU – Programme de voirie quartier Sémard	4 598 709.62 €	387 000.00 €
2007 ANRU – Programme de voirie quartier Jules AUFFRET	7 620 000.00 €	2 146 000.00 €
2007 ANRU – Reconstruction centre social et locaux d'activité	7 189 289.70 €	15 000.00 €
2008 Programme sexennal de voirie	24 000 000.00 €	2 500 000.00 €
2009 ANRU – Programme de voirie quartier Cité du Nord	7 160 013.94 €	98 000.00 €
2011 ANRU – Reconstruction maternelle S Veil Cité du nord	10 217 819.29 €	0.00 €
2011 Rénovation du Château Ladoucette	1 779 464.82 €	0.00 €
2013 Extension BCD et PMR du groupe scolaire Salengro	1 379 065.90 €	23 000.00 €
2013 Création de quatre classes maternelle Cachin	1 953 167.03 €	30 000.00 €
2014 Construction du groupe scolaire Jules Ferry	18 000 000.00 €	8 000 000.00 €
2014 Aménagement de terrains de tennis couverts rue Diderot	2 999 585.67 €	2 009 000.00 €
2014 Extension Locaux et PMR du groupe scolaire Timbaud/Dewerpe	2 285 290.56 €	2 109 000.00 €
2014 Extension de classes de l'école maternelle Jean Macé	2 600 000.00 €	1 200 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 428 450.71 €</b>	<b>18 742 000.00 €</b>

#### **IV. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Compte tenu des mouvements relatifs à l'EPT décrits plus haut, les recettes réelles de fonctionnement devraient se contracter de 1.8 %. Les refacturations à l'EPT diminuent de 6.2 millions d'euros et représenteront en 2017 moins de 2 millions d'euros.

En effet, les refacturations à l'EPT diminuent de près de 6.2 millions d'euros et représenteront en 2017 moins de 2 millions d'euros.

Inversement, les subventions de fonctionnement bondissent de près de 29 % puisque la Ville encaissera en 2017 les prestations d'aides versées par la CAF pour les crèches publiques et privées ainsi que pour la halte-jeux. Les participations augmentent elles aussi de 26% pour les mêmes raisons ainsi que par l'effet du retour dans le giron municipal de services payant à la population comme le conservatoire de musique et de danse.

Les dotations de l'Etat, quant à elles, poursuivent leur baisse inexorable, à l'instar de la DGF qui reculera d'environ 1.5 millions d'euros. Heureusement, le nouveau calcul de la DSU devrait se montrer plus favorable à une Ville comme la nôtre puisque le poids du critère du revenu par habitant a été renforcé dans la pondération globale.

Enfin, la fiscalité restera inchangée en 2017. Les bases fiscales qui, rappelons-le, ne concernent plus que les impôts ménages sont attendues en hausse de 0.4 %, soit le montant de la revalorisation votée en loi de finances.

On rappellera qu'il s'agit de la 8<sup>ème</sup> année consécutive de maintien des taux de fiscalité qui n'ont pas été majorés par le Conseil Municipal depuis 2009, signe incontestable de la bonne gestion de la Ville là où certains prétendaient alors que la commune était ruinée et courait à la catastrophe.

#### **V. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Corollaire de la diminution des recettes réelles de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement diminueront en 2017 de 1.7 %.

Ici encore, il s'agit des effets induits du retour des compétences de l'Etablissement Public Territorial vers la Ville.

Rappelons au passage qu'il s'agit :

- Construction, gestion, aménagement et entretien des équipements d'enseignement public de la musique, de danse ou de théâtre et de leurs annexes
- Construction, gestion, aménagement et entretien des médiathèques et de leurs annexes
- Aménagement et entretien des installations d'athlétisme du stade Lucien Legrand
- Construction, aménagement et entretien sportifs et culturels publics d'intérêt territorial dont la capacité d'accueil du public est égale ou supérieure à 1 000 personnes

- Les études, la maîtrise d'ouvrage, les travaux, l'entretien, la fourniture de l'énergie afférente, les frais d'assurances éventuels, ainsi que la réparation des dégâts et dommages occasionnés aux ouvrages relatifs aux équipements (coffrets, armoires, tableaux), aux réseaux, et aux points lumineux (mâts et lanternes) de l'éclairage public
- Les études, la maîtrise d'ouvrage, les travaux, l'entretien, la fourniture de l'énergie afférente, les frais d'assurance éventuels, ainsi que la réparation des dégâts et dommages occasionnés aux ouvrages relatifs aux équipements (armoires), aux réseaux (câbles détection) et aux feux tricolores (mâts et foyers de signalisation lumineuse tricolore) ainsi que les ouvrages de signalisation lumineuse (notamment foyer tri flash, panneaux aux fibres optiques, abris de trafic publicitaire, panneaux d'affichage lumineux, et tout autre matériel lumineux lié à la signalisation lumineuse)
- Dératisation
- Désinsectisation
- Capture des animaux
- Etudes, frais de personnel, acquisitions et locations de matériel, de logiciels, travaux et maintenance nécessaires à l'exploitation et au développement de services informatiques ainsi qu'à la reprographie de documents, à l'exception du matériel et des ouvrages spécifiques à la vidéosurveillance
- Etudes, frais de personnel, acquisitions de matériel, maintenance et travaux destinés à la mise en place, la gestion et l'exploitation d'un réseau de téléphone commun aux communes membres de la Communauté d'Agglomération et à ses services
- Etudes, production, livraison repas et denrées alimentaires nécessaires à la restauration collective, à l'exception des manifestations exceptionnelles
- Acquisitions de matériel, maintenance et travaux nécessaires à l'exploitation de la restauration scolaire
- Etudes, travaux, acquisition de matériel, frais de personnel nécessaires à la gestion et à l'exploitation des équipements publics affectés à l'accueil de la petite enfance
- Etudes de mise en commun de moyens techniques et construction et maintenance des locaux techniques intercommunaux
- Etudes, location, maintenance et prestations de services liées aux illuminations de fin d'année
- Subventions aux clubs sportifs à rayonnement intercommunal
- Etudes, organisation et gestion des événements sportifs à caractère intercommunal

La commission locale d'évaluation des charges territoriales a estimé à 1 3 449 669 millions d'euros le coût des services transférés.

Pour financer ces coûts supplémentaires, la participation de la Ville au fonctionnement de l'EPT sera diminuée de la même somme. Ainsi le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) passera de 16.8 à 4.39 millions d'euros, soit une diminution de 74 % !

Parallèlement, plusieurs lignes de crédits seront impactées. La part la plus importante est bien entendu constituée par les dépenses directes des services. Celles-ci font un bond de 15.4 à 25.14 millions d'euros, dont 9 375 000 euros proviennent des compétences réintégrées. Le second poste en fonctionnement est la dotation aux amortissements qui augmentera de 900 000 euros.

Enfin, les intérêts de la dette récupérée de l'EPT majoreront ce compte de 450 000 euros alors même que les intérêts de la dette ancienne et des lignes de trésorerie diminueront de 30 000 euros.

Les dépenses de personnel augmentent sensiblement : 1 180 000 euros mais près de la moitié de cette somme est dûe à des mesures catégorielles décidées par le Gouvernement ces deux dernières années. La masse salariale, 60 660 000 euros (+1.9%) progresse donc plus fortement que les effectifs, 1 814 postes, tous statuts confondus (+ 0.9 %).

## **VI. CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Globalement les recettes d'investissement sont prévues en recul de 460 000 euros. Il s'agit d'ajuster les recettes provenant des cessions de terrains sur les dossiers ayant fait l'objet d'une promesse de vente devant notaire. En réalité, le chiffre des cessions de l'an dernier, 3 990 000 euros, devrait être sensiblement dépassé.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget seront de l'ordre de 29 millions d'euros (+ 5.8 millions d'euros) en hausse de 25.2 %, essentiellement sous l'effet des efforts nécessaires en matière scolaire.

L'autofinancement étant de 12.22 millions euros (en hausse de 8.2 %), l'emprunt nécessaire à l'équilibre sera compris entre 7.73 millions et 12 millions d'euros en fonction des cessions réalisées.

## **VII. NIVEAU D'EPARGNE**

Au budget primitif 2016, l'autofinancement brut dégagé s'élevait à 11 290 000 euros compte tenu d'un excédent de fonctionnement reporté de 2 860 000 euros.

En exécution, la capacité d'autofinancement (CAF) brute s'est élevée à 12 731 500 euros (+12.77% par rapport à la prévision et + 6.7 % par rapport à l'an passé).

La CAF nette s'est élevée à 6 458 000 € (+29% par rapport à la prévision, + 16 % par rapport à 2016).

Une recette exceptionnelle et non récurrente de 540 000 euros provenant du FPIC de l'EPT explique pour moitié ce remarquable résultat. L'autre moitié provient de la gestion rigoureuse des deniers publics à tous les échelons des responsables municipaux dont il convient de remercier et de féliciter les agents municipaux.

## **VIII. NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENETTEMENT**

Le niveau d'endettement de la collectivité est de 106 707 800 euros contre 101 681 305 l'an dernier. Ce chiffre n'a en soi aucune valeur intrinsèque, car une Ville plus riche que la nôtre peut supporter

un niveau d'emprunt plus lourd et réciproquement notre niveau d'endettement serait trop élevé pour une Ville aux ressources plus faibles que les nôtres.

Le meilleur indicateur de l'endettement d'une Ville est un ratio appelé capacité de désendettement. Il traduit en années le temps qu'il faudrait pour désendetter totalement la collectivité avec les ressources courantes. Le seuil d'alerte est franchi lorsque ce ratio dépasse 15 ans. Il était à Drancy de 8.5 ans au 31 décembre 2015, il est au 31 décembre 2016 de 8.4 ans.

Le taux moyen de la dette est de 3,17%. Principalement contractée en taux fixe (61% de l'encours de dette), il ne reste plus qu'un seul emprunt structuré (15% de l'encours) qui basculera en taux fixe en 2018. Le reste de la dette (24% de l'encours) a été contracté à taux variable, essentiellement en TAG 3 mois et en Livret A

Notons enfin que trois lignes de trésorerie pour un volume global de 17 millions d'euros permettent d'ajuster nos recettes aux besoins de décaissement.

## **IX. TAUX D'IMPOSITION**

Les taux d'imposition sont :

- Taxe d'habitation : 21.77 %
- Foncier bâti : 25.26 %
- Foncier non bâti : 43.90 %

Pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, la Municipalité n'augmentera pas les taux d'imposition.

## **X. CONCLUSION**

De lourdes incertitudes pèsent sur l'environnement économique. Elles résultent des positions radicales de certains candidats à l'élection présidentielle notamment sur l'appartenance de la France à la zone euro, voire à l'Union Européenne. Si par malheur, l'un ou l'une de ces candidats était élu, l'exercice auquel nous venons de nous livrer s'effondrerait comme un château de cartes !

Ce serait, certes, un moindre mal par rapport à ce qui frapperait nos concitoyens en termes d'emploi, de niveau de vie et d'inflation ! A l'inverse si ce scénario catastrophe ne se produisait pas et qu'une politique de redressement permettait à notre pays d'effacer 5 années de stagnation voire de régression, ce budget permettrait à notre Ville de tirer le meilleur parti de la situation nouvelle.

